

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

**Délibération relative à Demande de bourse pour formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux
Fonctions d'Animation)**

Séance du 15 janvier 2024
Délibération n°DBC_2024_008

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 18
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 19
- dont « pour » : 19
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 15 janvier 2024 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LA SALVETAT SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Daniel VIDAL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : Demande de bourse pour formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation)

Après avoir constaté des besoins significatifs dans le domaine de l'animation sur notre territoire, l'animatrice du Relais Information Jeunesse, a organisé plusieurs réunions collectives sur la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation).

Les objectifs : mesurer la motivation des jeunes, affiner leur projet, identifier les freins et les solutions pour y remédier et les rendre acteurs de leur projet.

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/01/2024
081-200066553-20240115-DBC_2024_008-DE

Compte-tenu de leur nombre, il est proposé aux communes, si elles le souhaitent, de co-financer la formation avec la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, pour bénéficier du support de jeunes diplômés BAFA afin d'exercer des missions d'animations ou autres.

Afin de lever le frein lié au coût de la formation qui s'établi à environ 1200,00 € en internat (formation générale et approfondissement), il est proposé aux membres du Bureau Communautaire :

- de voter l'attribution d'une aide financière aux jeunes en contrepartie de leur engagement sur le territoire pour une durée de 15 jours, 35h/ semaine voir notice explicative annexée à la présente délibération. L'aide est de 600,00 € pour chaque jeune.
- en cas de co-financement avec la commune, celle-ci versera la somme de 300,00 € à la CCMLHL et cette dernière versera l'enveloppe globale de 600,00 € à chaque jeune.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de bourse BAFA avec les jeunes et les communes

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de voter l'attribution d'une aide financière aux jeunes en contrepartie de leur engagement sur le territoire pour une durée de 15 jours, 35h/ semaine, voir notice explicative annexée à la présente délibération. L'aide est de 600,00 € pour chaque jeune.
- en cas de co-financement avec la commune, celle-ci versera la somme de 300,00 € à la CCMLHL et cette dernière versera l'enveloppe globale de 600,00 € à chaque jeune.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de bourse BAFA avec les jeunes et les communes.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL

Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 18/01/2024
et publié ou notifié
le 18/01/2024

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/01/2024 081-200066553-20240115-DBC_2024_008-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

**Délibération relative à Marché pour la mission maîtrise d'œuvre de la micro-crèche de la
Salvetat-Sur-Agoût**

Séance du 15 janvier 2024
Délibération n°DBC_2024_001

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 18
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 19
- dont « pour » : 19
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 15 janvier 2024 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LA SALVETAT SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Daniel VIDAL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : Marché pour la mission maîtrise d'œuvre de la micro-crèche de la Salvetat-Sur-Agoût

Un marché a été lancé pour la mission maîtrise d'œuvre liée à la construction du bâtiment de la micro-crèche intercommunale de La Salvetat sur Agoût. Cinq offres ont été reçues pour cet appel d'offre (nom des mandataires) : FARAMOND Max / GUILLEMAIN Flavien / AAA ALBERT Stéphane et LAURENS Frederick / SARL GAL Céline / EIRL NEGRE Benjamin. Après une première analyse de ces 5 offres, une offre a été jugée irrégulière (offre de AAA ALBERT Stéphane et LAURENS Frederick, qui ne répond pas complètement au cahier des charges), et les 4 autres offres ont été analysées. Les trois premières offres de ce classement ont été invitées à une audition le mercredi 10 Janvier : SARL GAL Céline / FARAMOND Max / GUILLEMAIN Flavien. Conformément au Règlement de Consultation,

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/01/2024
081-200066553-20240115-DBC_2024_001-DE

suite aux auditions, les candidats ont été invités, s'ils le souhaitaient, à apporter tout complément à leur offre.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie ce lundi 15 janvier 2024 à 14h afin d'étudier les offres après auditions/compléments reçus. La Commission propose les notations et classement suivants :

Nom du candidat	Montant de l'offre € HT	Note Prix (30%)	Note Valeur technique (70%)	Note finale (/100)	Classement final
SARL GAL Céline	55 200,00	29,18	64	93,18	2
FARAMOND Max	54 000,00	29,83	70	99,83	1
GUILLEMAIN Flavien	53 700,00	30,00	48	78,00	3

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau Communautaire :

- de retenir l'offre de Monsieur FARAMOND Max,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché, et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de retenir l'offre de Monsieur FARAMOND Max.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 01 / 20 24
et publié ou notifié
le 17 / 01 / 20 24



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/01/2024 081-200066553-20240115-DBC_2024_001-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demande de subvention Association M.A.R.I.S.E.

Séance du 15 janvier 2024
Délibération n°DBC_2024_003

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 18
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 19
- dont « pour » : 19
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 15 janvier 2024 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LA SALVETAT SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Daniel VIDAL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : Demande de subvention Association M.A.R.I.S.E.

L'association M.A.R.I.S.E. a déposé une demande de subvention pour l'année 2024 sans préciser de montant.

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire d'attribuer le même montant de subvention que l'année précédente à l'association M.A.R.I.S.E., soit 800,00 €.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/01/2024
081-200066553-20240115-DBC_2024_003-DE

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'attribuer une subvention de 800,00 € à l'association M.A.R.I.S.E.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL



Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17/01/2024
et publié ou notifié
le 17/01/2024

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/01/2024 081-200066553-20240115-DBC_2024_003-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demande de subvention Confrérie des Tastaïres Salvetois

Séance du 15 janvier 2024
Délibération n°DBC_2024_002

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 18
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 19
- dont « pour » : 19
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 15 janvier 2024 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LA SALVETAT SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Daniel VIDAL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : Demande de subvention Confrérie des Tastaïres Salvetois

L'association la Confrérie des Tastaïres Salvetois a déposé une demande de subvention pour l'année 2024 d'un montant de 1500€.

Il est proposé aux membres du bureau d'attribuer la subvention demandée à l'association de la Confrérie des Tastaïres Salvetois.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/01/2024
081-200068553-20240115-DBC_2024_002-DE

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'attribuer une subvention de 1500,00 € à l'association de la Confrérie des Tastaïres Salvetois,

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL



Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17/01/2024
et publié ou notifié
le 17/01/2024**

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/01/2024 081-200066553-20240115-DBC_2024_002-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Convention avec la Scène Nationale d'Albi

Séance du 15 janvier 2024
Délibération n°DBC_2024_005

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 18
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 19
- dont « pour » : 19
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 15 janvier 2024 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LA SALVETAT SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Daniel VIDAL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : Convention avec la Scène Nationale d'Albi

Suite à la convention de partenariat signée en 2023 entre la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et la Scène Nationale d'Albi, il est proposé aux membres du Bureau Communautaire d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat sur deux ans avec la Scène Nationale d'Albi pour contribuer à la mise en œuvre du projet artistique et culturel de la SNA (2024 et 2025).

Les autres clauses de la convention de 2023 restent inchangées, et notamment le montant annuel (9000€/an).

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/01/2024 081-200066553-20240115-DBC_2024_005-DE

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau Communautaire,

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de partenariat sur deux ans avec la Scène Nationale d'Albi pour contribuer à la mise en œuvre du projet artistique et culturel de la SNA (2024-2025).
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL



Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17/01/2024
et publié ou notifié
le 17/01/2024

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/01/2024 081-200066553-20240115-DBC_2024_005-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Modification délibération ateliers numériques pour le développement des commerces Petites Villes de Demain

Séance du 15 janvier 2024
Délibération n°DBC_2024_007

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 18
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 19
- dont « pour » : 19
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 15 janvier 2024 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LA SALVETAT SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Daniel VIDAL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : Modification délibération ateliers numériques pour le développement des commerces Petites Villes de Demain

Afin de soutenir tous les commerces et petites entreprises de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc dans leur développement commercial, la Communauté de Communes a validé lors de la Séance du 06 octobre 2022, la prise en charge des ateliers :

Google My Business – Gérer et animer sa page Facebook – Améliorer ses usages sur Instagram – Construire sa ligne éditoriale de communication.

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/01/2024
081-200066553-20240115-DBC_2024_007-DE

Le prix de ces ateliers est de 70 € HT par personne et par atelier. Nous avons calculé que le nombre maximum de participants serait de 10 personnes par atelier et validé le financement de 40 participants, or un de ces ateliers a connu un certain succès et le nombre de participants a été comme suit :

- 13 Participants à l'Atelier 1 – Google My Business
- 10 participants à l'Atelier 2 – Gérer et animer sa page Facebook
- 9 participants à l'Atelier 3 – Améliorer ses usages sur Instagram
- 10 Participants Atelier 4 – construire sa ligne éditoriale de communication

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau Communautaire, d'approuver la participation financière de membres supplémentaires aux ateliers et comme précisé ci-dessous :

Nombre total de participants : 42 x 70 € HT par personne et par atelier, soit : 2 940 € HT

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau Communautaire,

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

- de participer à hauteur de 2 940 € HT aux différents ateliers.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 18 / 01 / 20 24
et publié ou notifié
le 18 / 01 / 20 24

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/01/2024 081-200066553-20240115-DBC_2024_007-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Subvention à l'association Cerberus

Séance du 15 janvier 2024
Délibération n°DBC_2024_004

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 18
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 19
- dont « pour »: 19
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 15 janvier 2024 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LA SALVETAT SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Daniel VIDAL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : Subvention à l'association Cerberus

Le Fonds OCC'YGENE, initié par le CRTL Occitanie, a lancé un appel à projet "Les clés de la planète" à l'automne 2023. L'objectif : offrir aux jeunes d'Occitanie les clés de découverte et de compréhension de l'espace, de la biodiversité, des grandes évolutions, de l'histoire contemporaine...en leur permettant de visiter des lieux d'expositions pédagogiques présents sur le territoire d'Occitanie.

Le 14 décembre dernier, l'association Cerberus a été désignée lauréate sur la proposition du projet "Epopée : à la rencontre des pionniers de la Terre". Ce projet consiste à proposer à une quarantaine de jeunes de 12 à 17 ans, issus pour une moitié de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et pour l'autre moitié de la Ville d'Aussillon, de visiter

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/01/2024
081-200066553-20240115-DBC_2024_004-DE

les principaux lieux toulousains en lien avec les grandes découvertes techniques, spatiales et aéronautiques des dernières décennies. Le fil conducteur est la découverte des grandes aventures de l'humanité et ses grandes figures qui ont repoussé les frontières de l'imaginable. En l'occurrence : la Cité de l'Espace, l'Envol des Pionniers et la Halle de la Machine.

Le programme s'étend sur deux jours : le lundi 12 février 2024 avec une journée d'animations pour l'intégration des jeunes inscrits et le mardi 13 février 2024 pour la sortie à Toulouse sur la journée. Le service jeunesse de la Communauté de Communes est partie prenante dans l'organisation du projet.

Pour compléter le budget du projet et inscrire la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc comme partenaire, l'association Cerberus sollicite une subvention selon le tableau ci-dessous :

Dépenses		Recettes			
Dépenses	Montant (TTC)	Recettes	Montant	%	Obtenue
Transports (Aller/Retour)	1 050,00 €	CRTL - Fonds OCC'YGENE	2 925,00 €	65	Oui
Entrées sites (3 sites à visiter)	2 025,00 €	Ville d'Aussillon	675,00 €	15	En cours
Restauration sur place	925,00 €	CCMLHL	675,00 €	15	En cours
Communication	500,00 €	Autofinancement	225,00 €	5	Oui
TOTAL	4 500,00 €	TOTAL	4 500,00 €	100	En cours

Il est demandé aux membres du Bureau Communautaire de valider la désignation de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc comme partenaire du projet et d'attribuer une subvention de 675,00 € à l'association Cerberus pour la réalisation de l'opération.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau Communautaire,



DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de valider la désignation de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc comme partenaire du projet et d'attribuer une subvention de 675,00 € à l'association Cerberus pour la réalisation de l'opération.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL



Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17/01/2024
et publié ou notifié
le 17/01/2024

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/01/2024 081-200066553-20240115-DBC_2024_004-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Transport à la demande

Séance du 15 janvier 2024
Délibération n°DBC_2024_011

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 18
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 19
- dont « pour » : 19
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 15 janvier 2024 à 14 h 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LA SALVETAT SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Daniel VIDAL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : Transport à la demande

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc a lancé un marché le 28 novembre 2022 pour confier la prestation transport à la demande à une société de transport sur la base du cahier des charges annexé à la présente délibération qui s'est avéré infructueux.

Les services de la Région sont revenus vers nous en cette fin d'année 2023 et ont eux-mêmes lancé les négociations avec les prestataires de transport du territoire.

Les transports TESTE qui, jusqu'alors, affirmaient ne pas pouvoir déployer le service ont finalement fait l'offre suivante :

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/01/2024
081-200066553-20240115-DBC_2024_011-DE

Tarif HT par km en charge : 0.64 euros
Tarif HT par course : 320 euros
TVA à 10 %

Devis établi sur les hypothèses suivantes :
1 km en charge nécessite 1.14 kms de vide
Pour 1 course, nous proposons 4h00 et 1 panier repas
Pour 1 course non réalisée mais en astreinte nous proposons 2h00
Sur 8 courses proposées, nous avons considéré que 2 étaient déclenchées
L'amortissement des véhicules pris en charge pour 30 %
Frais de structure 22 %

Sur la base de l'offre de teste, d'une fréquentation de 10 pers / semaine, de 8 déclenchements / semaine et de 238 km / semaine, le reste à charge annuel pour la collectivité serait de **41 688 € HT**.

Tarif HT / km	Nb de km / an	Prix au km	
	12376	0,64 €	7 921 €
Tarif HT / course	Coût d'une course	Nb de courses / an	
	320 €	416	133 120 €
Coût TAD à l'année			141 041 €
Recettes usagers	Nb de pers / an	Tarif aller/retour	
	520	4 €	2 080 €
Coût TAD à l'année avec recettes déduites			138 961 €
Subvention Région Occitanie			97 272 €
Coût TAD à l'année pour la C/C après intervention de la Région			41 688 €

Sur la base des éléments apportés, il est demandé aux membres du Bureau Communautaire :

- d'autoriser le Président à signer l'offre de Teste.
- d'autoriser le président à signer la future Convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport à la demande entre la Région Occitanie et la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau Communautaire,

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/01/2024 081-200066553-20240115-DBC_2024_011-DE

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'offre des transports Teste.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la future Convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport à la demande entre la Région Occitanie et la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL



Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 18/01/2024
et publié ou notifié
le 18/01/2024

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/01/2024 081-200066553-20240115-DBC_2024_011-DE